

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1520 DU JEUDI 29 DECEMBRE 2022 * 31^{ème} ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

P.3

Procès du 2
8 septembre

**Au tribunal
criminel, l'accusé Paul
Mansa confirme les tortures
au Camp Makambo**



Résolutions du cadre
du dialogue

**Le FNDC annonce une
manifestation dans le Grand
Conakry le 16 février**

Kassory et Cie renvoyés
pour jugement

**« Probablement, ça sera la
semaine prochaine »**

P.4

CRIEF

**Dix-huit mois de prison
et une amende de plus
d'un milliard requis contre
Dr Fodé Cissé**

P.6

Michel Pépé Balamou, SNE

« L'utilisation des caméras de surveillances aux examens nationaux 2023 est inopportune et discriminatoire »

Joint par téléphone par lindependant.org le samedi 4 février 2023, le secrétaire général du Syndicat national de l'Education (SNE), Michel Pépé Balamou, désapprouve l'idée de ministre de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation, Guillaume Hawing, selon laquelle des caméras de surveillances seront installées dans les salles d'examens cette année.



commande non seulement qu'il ait un débat national, mais aussi un débat inclusif sur la question. Selon lui, le ministre Hawing est en train de calquer le modèle ivoirien pour le transposer sur le système éducatif guinéen.

« C'est bien d'imiter ailleurs, mais il faut s'interroger sur un certain nombre d'acquis dans ce pays (Ndlr : la Côte d'Ivoire).

Il y a eu déjà la digitalisation et la dématérialisation du système éducatif ivoirien ; en plus il y a l'enseignement à distance, ce qu'on appelle les classes virtuelles et des télévisions qui ne diffusent que des cours. Intégrer la vidéo surveillance en Côte d'Ivoire n'est qu'un parachèvement », fait-il remarquer.

« Notre école a besoin des bibliothèques, de laboratoires, de salles de lectures, d'effectifs vraiment raisonnables, 30 à 45 élèves par classe, mais aussi des bons enseignants, aujourd'hui nous avons des enseignants en quantité et non pas en qualité. Même dans la capitale Conakry, il y a un manque d'enseignants !

Le ministre lors de son premier déplacement après sa nomination à l'intérieur du pays, nous a fait état de 1426 écoles hangars. Jusqu'à date, on ne nous a pas montré une image d'une école hangar transformée en école moderne. Donc nous pensons que la priorité des priorités devrait être cela », estime Balamou.

« Nous pensons que l'utilisation des caméras de surveillances aux examens nationaux 2023 est inopportune et discriminatoire. Inopportune, d'autant plus qu'il y a un certain nombre de préalables qu'il va falloir remplir avant de procéder à cette vidéo surveillance. Discriminatoire, parce que ça va être appliqué à un groupe d'élèves d'une zone supposée être « zone à risque » et en même temps d'autres ne vont pas être couvertes par ces caméras de surveillances. Or, les apprenants doivent être mis dans les mêmes conditions, d'apprentissage, d'enseignement mais aussi d'évaluation. Toutes les mesures allant dans le sens de la lutte contre la fraude électronique et la fraude classique, nous y adhérons mais à l'allure où vont les choses je pense que c'est prématuré », a déclaré le secrétaire général du SNE.

Poursuivant dans le même sens, Balamou re-

Alpha Amadou Diallo

Malam Boukari de la Cedeao

« Les coups d'Etat en Guinée, au Mali et Burkina étaient prévisibles »

Le Conseil National de la Transition (CNT) a tenu ce lundi 6 février 2023 une plénière spéciale à l'occasion de l'an un de l'institution au palais du peuple. Le débat a porté sur le « Parlement et la Refondation de l'Etat ». En effet, en dehors des membres des parlements du Mali, du Burkina Faso, du Tchad, de la Côte d'Ivoire et de la CEDEAO, ils étaient 69 conseillers nationaux présents sur les 81 inscrits.



Issoufou est très bien portant mais il n'a pas écouté les sirènes.

Mais les gens ont la mémoire très courte. On dit qu'on veut le multipartisme et la démocratie et on s'entête au pouvoir. On ne voulait plus de coup d'Etat au Niger mais, le président a dit qu'il ne voit pas à qui confier le pouvoir. C'est ce qui a amené l'armée à intervenir. Tout ré-

centement dans un pays, on trouvé chez un ancien ministre 20 milliards et 5 milliards chez sa femme, 39 engins et véhicules lourds avec trois coffres-forts. Quand les présidents parlent des institutions contre la corruption, il faut appliquer les textes, c'est cela la bonne gouvernance. Il ne s'agit pas de mettre quelqu'un en prison » a-t-il expliqué.

Dans son intervention, Sani Malam Boukari, vice-président du Parlement de la CEDEAO a rappelé qu'ils sont devant une situation réelle en Guinée, au Mali comme au Burkina avant de préciser que les événements qui se sont produits étaient prévisibles.

« Nous ne voulons pas la prise du pouvoir par les armes. Mais les hommes qui dirigeaient ont amené l'armée à intervenir sur la scène politique. C'est le peuple de Guinée qui a choisi sa Constitution. Je donne l'exemple de mon pays le Niger. Nous avons connu trois événements dramatiques. Mais quand vous faites un mandat, deux mandats et trois mandats alors que les cimetières sont pleins des hommes indispensables. C'est pourquoi, quand vous finissez, partez. Pour preuve, notre ancien président Mahamadou

Poursuivant, il a laissé comprendre que les citoyens de la CEDEAO souffrent. « Pour aller au Mali tout près, en dehors des frais de transport, il faut avoir 5 à 10 mille francs pour traverser. Alors que quand vous partez en France et voulez partir en Italie ou en Hollande, vous traverserez sans se rendre compte, on dirait que vous êtes dans un même pays. Nous avons beaucoup à faire et il nous faut un changement », a-t-il dit.

Poursuivant, il a laissé comprendre que les citoyens de la CEDEAO souffrent. « Pour aller au Mali tout près, en dehors des frais de transport, il faut avoir 5 à 10 mille francs pour traverser. Alors que quand vous partez en France et voulez partir en Italie ou en Hollande, vous traverserez sans se rendre compte, on dirait que vous êtes dans un même pays. Nous avons beaucoup à faire et il nous faut un changement », a-t-il dit.

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
Email: lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+ 224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités &

Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo@lindependant.org

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numérique sur le site
<https://lindependant.org>

Politique

Le FNDC annonce une manifestation dans le Grand Conakry le 16 février

Le Front national pour la défense de la constitution (FNDC), organisation officiellement dissoute par la junte militaire en Guinée mais soutenue par les plus grands partis politiques du pays, a annoncé via une déclaration rendue publique ce lundi 6 février 2023 une «manifestation pacifique» dans 10 jours (le 16 février) dans le grand Conakry.



Le document du FNDC met à l'index plusieurs griefs contre le Comité national de redressement pour le développement (CNRD) et pose les revendications ci-dessous indiquées dans cet extrait :

«- La libération sans condition des otages que sont le coordinateur national du FNDC, les

responsables des opérations et des antennes du FNDC ainsi que tous les leaders

politiques, d'opinions et militants pro démocratie injustement arrêtés et incarcérés à la

maison centrale de Conakry et à l'intérieur du pays;

- L'arrêt des harcèlements et poursuites judiciaires fantaisistes contre les acteurs sociaux

et politiques opposés à la conduite de la transition en cours ;

- Le FNDC exige la levée immédiate de l'interdiction des manifestations dans les rues et

sur les places publiques sur toute l'étendue

du territoire national ;

- La mise en place d'un cadre de dialogue fécond sous la présidence de la CEDEAO

regroupant le CNRD, le Gouvernement, le CNT, les partis politiques et les représentants

de la société civile en présence des Ambassadeurs du G5 ;

- L'inscription dans l'agenda du dialogue, des questions liées à la durée de la transition,

à la nouvelle constitution, au code électoral, à l'organe de gestion des élections et au

fichier électoral ainsi que le droit à la justice pour les victimes des manifestations sous le

CNRD;

- Le FNDC exige en outre la publication de la liste nominative des membres du CNRD et

la déclaration des biens des autorités de la transition ;

- Le FNDC exige le respect des droits et libertés fondamentaux ;

- Le FNDC en appelle à l'ouverture d'une

enquête indépendante placée sous l'égide des

Nations Unies afin de traduire devant les juridictions compétentes les auteurs et

commanditaires des crimes et exactions perpétrés;

Le FNDC dans le cadre de l'organisation de la manifestation pacifique prévue en Guinée,

adressera une lettre d'information aux autorités conformément à la réglementation en

vigueur.

Cette lettre indiquera l'itinéraire de la marche et les dispositions pratiques à prendre pour

sa réussite».

Les dernières manifestations du FNDC et de ses alliés, réprimées par les forces de l'ordre, ont provoqué la mort d'au moins 12 personnes. Une nouvelle épreuve en perspectives pour les nouvelles autorités qui ont renversé l'ex président Alpha Condé, le 5 septembre 2021.

Aïssatou Walid Bah

Procès du 28 septembre

Au tribunal criminel, l'accusé Paul Mansa Guilavogui confirme les tortures au Camp Makambo (ex Koundara)

Présenté à la barre du tribunal criminel chargé de juger les massacres, les viols et les exactions commis le 28 septembre 2009 au grand stade de Dixinn, l'accusé Paul Mansa Guilavogui a confirmé une partie des accusations de tortures perpétrées au camp Koundara, rebaptisé «Makambo» en 2009.

L'ex sergent-chef, accusé d'enlèvement, de séquestration et de tortures après les événements du 28 septembre 2009, a rejeté en bloc les griefs portés contre lui. Il a au passage révélé avoir passé plusieurs années en prison ;

Selon lui, c'est le commandant du camp de l'époque, le dénommé «Beugré» qui donnait des ordres à des hommes qui s'exécutaient, tout en précisant que lui Guilavogui a toujours trouvé un prétexte pour ne pas participer aux séances de torture.

« Si je dis qu'il n'y a pas eu de tortures au Camp Macambo j'aurais menti, c'est le commandant Beugré qui était responsable de ces tortures », soutient l'accusé.

« C'est lui-même (Beugré), en tant que commandant, qui ordonnait ça à ses hommes. Personnellement, il m'a mis en prison un jour parce que j'ai aidé un des détenus qui avait son bras enflé. Je suis allé discrètement lui acheter du beurre de karité pour lui masser la partie douloureuse et je lui ai laissé le reste pour qu'il puisse s'en servir. Quand Beugré a découvert ça, il m'a envoyé en prison », a expliqué Guilavogui.

Ex sergent-chef de l'armée guinéenne, l'accusé affirme avoir été radié des effectifs en 2010, sur une décision du chef d'état-major général des armées guinéennes de l'époque, le général Kéléfa Diallo.

Guilavogui a indiqué au tribunal criminel qu'il n'était pas présent à Conakry le jour du massacre.

« J'étais à Kankan le 28 septembre 2009. Je ne suis revenu à



Conakry que le 2 Octobre », a-t-il déclaré à la barre.

L'accusé a aussi expliqué qu'il est à l'origine membre d'une unité militaire à Kankan et que sa venue à Conakry est due à une décision d'évacuation prise par sa hiérarchie, suite à un accident de moto qu'il a subi.

« Je suis venu à Conakry pour me soigner. C'est après que je me suis rendu au camp Koundara où je suis resté en attendant de pouvoir régler définitivement mon transfert à Conakry », a affirmé Guilavogui, suite aux nombreuses questions des procureurs et de quelques avocats de la partie civile.

Détail important, l'accusé soutient qu'il ne s'est pas rendu à l'hôpital pour des soins mais qu'il a été traité par sa mère avec la médecine traditionnelle. Une version qui a créé le doute chez ses accusateurs.

Aïssatou Walid bah

Kassory et Cie renvoyés pour jugement

« Probablement, ça sera la semaine prochaine » (Aly Touré)

Plus de dix mois après avoir été placés sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie, l'ancien premier ministre Dr Ibrahima Kassory Fofana, l'ancien ministre de la défense et en charge des activités présidentielles Dr Mohamed Diané et Oyé Guilavogui, ancien ministre de l'environnement ont été renvoyés les 30 et 31 janvier 2023 devant la chambre de jugement de la cour de répression des infractions économiques et financières pour notamment détournement de deniers publics, corruption, blanchiment de capitaux et complicité.

Dans une interview exclusive qu'il a accordée à la rédaction de Mosaiqueguinee.com, le procureur spécial de la CRIEF annonce que le procès de ces anciens dignitaires du régime renversé le 05 septembre 2021 pourrait débuter la semaine prochaine. Aly Touré, puisque c'est de lui qu'il s'agit répond aussi aux avocats de Don Kass et compagnie qui ont attaqué l'ordonnance de renvoi, menacé de boycotter le procès et dénoncé un procès expéditif : « c'est leur affaire » réagit le magistrat Touré.

Aly Touré répond aux questions de Mohamed Bangoura !

Bonjour Aly Touré ? Dr Ibrahima Kassory Fofana, Dr Mohamed Diané et Oyé Guilavogui ont été renvoyés devant la chambre de jugement de la CRIEF. Quel est le sens de ces ordonnances de clôture et de renvoi de la chambre de l'instruction ?

J'ai expliqué le sens de l'ordonnance de renvoi devant la cour de répression des infractions économiques et financières. Au terme des investigations, la chambre de l'instruction a abouti au règlement définitif de cette affaire en prenant les 30 et 31 janvier 2023 des ordonnances de clôture et de renvoi devant la Chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financiè-

res. Ça veut dire que les gens méritent d'être jugés pour ce qui leur sont reprochés. Ils n'ont aucun droit de faire appel contre ces ordonnances.

Les juges d'instruction évoquent désormais un montant de 15 milliards de francs guinéens en lieu et place des 40 milliards GNF de l'accusation. N'est-ce pas un revers ?

Ça c'est juste à titre indicatif. C'est ce que l'instruction pense leur reprocher mais l'audience peut faire découvrir autre chose parce qu'il y a encore les 25 milliards GNF au niveau de la MAMRI. C'est ce qui doit faire normalement les 40 milliards GNF. Mais ils disent qu'il n'y a pas eu d'explication sur ça dans le rapport. C'est à l'audience qu'on le démontrera.

Les avocats de Kassory et Cie menacent de ne pas participer au procès mais ils dénoncent également un procès expéditif. Que répond Aly Touré ?

Ça c'est leur affaire... Ce qu'ils sont en train de faire, eux-mêmes savent que le code de procédure pénale ne leur donne pas l'autorisation d'attaquer une ordonnance de renvoi devant une instance de jugement. Ils n'ont pas le droit. La loi est claire. Ils ne peuvent pas attaquer cette ordonnance. Ils l'ont attaqué à titre dilatoire, il n'y a pas de problème ; on va aller devant l'instance

supérieure, peut-être que celle-là va leur dire "écoutez, vous n'avez pas le droit d'attaquer cette ordonnance", donc elle va les débouter certainement.

Pendant ce temps, les conseils de Kassory Fofana et Cie demandent que leur dossier devant la cour suprême soit tranché avant d'aller au procès. Ne faut-il pas attendre que le juge de Droit se prononce sur la question ?

Ça c'est juste par rapport à la liberté mais ils ne peuvent pas imposer un calendrier aux juridictions, ce n'est pas possible. Ce qui est pendant devant la cour suprême, ce n'est qu'une demande de mise en liberté, ça ne touche pas le fond.

Une demande de mise en liberté pour raison de santé !

Quand quelqu'un est malade, on l'envoie à l'hôpital ; il faut l'envoyer se soigner, ce n'est pas un motif de liberté. Qu'est-ce que le malade réclame ? Maintenant si tu dis "Libérez-moi", ce n'est pas pour cause de maladie parce que si c'est pour cause de maladie, on a les moyens de régler ça.

A quand le procès ?

On va finir d'abord devant la chambre spéciale de contrôle de l'instruction après on va programmer. Probablement, ça sera la semaine prochaine.

Merci à vous Aly Touré
Interview réalisée par mosaïque



Factures durant la pandémie de Covid-19

Le gouvernement annonce qu'il va éponger totalement les arriérés

Le gouvernement guinéen a annoncé lundi soir qu'il va payer entièrement les arriérés des factures accumulées par l'Etat entre avril et décembre 2020, quand les autorités de l'époque avaient décidé de leur gratuité dans la plupart des ménages, en raison de la crise économique engendrée par la pandémie de Covid-19.

Le communiqué du porte-parole du gouvernement (voir ci-dessous) donne les détails de la décision de la junte militaire au pouvoir en Guinée depuis septembre 2021.

« Le Gouvernement régularise les factures d'EDG de la période de riposte économique à la crise sanitaire COVID-19 (Avril à Décembre 2020)

Dans le cadre de l'exécution du plan de riposte économique à la crise sanitaire COVID 19, le gouvernement avait pris des mesures d'atténuation des effets de la pandémie sur les populations. Pour l'électricité, le gouvernement s'était engagé à prendre en charge la partie sociale des factures d'EDG des clients d'Avril à Décembre

(Suite à la page 5)

Factures durant la pandémie de Covid-19

Le gouvernement annonce qu'il va éponger totalement les arriérés



2020.

La mesure concernait les consommations domestiques facturées de 90 à 293 GNF / KWh.

Pour les consommations facturées à 336 GNF / KWh et plus, les factures n'étaient pas prises en charge.

A la sortie de la période d'accompagnement de l'État, les clients ont sur leurs factures des soldes relatifs à leurs consommations non payées par l'État. Cela a provoqué des incompréhensions chez des abonnés qui ont trouvé leurs soldes injustifiés.

En vue de régler définitivement cette situation et soulager le panier de la ménagère, le Gouvernement, fidèle à la vision du CNRD et sous le leadership de son Président, le Colonel Mamadi Doumbouya, Président de la Transition, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées, a décidé de payer l'intégralité des factures sources de discorde entre l'EDG et ses clients. L'engagement porte sur un montant total de **Trois Cent Cinquante Six Milliards Cinq Cent Dix Millions Cinq Cent Soixante Dix Sept Mille Huit Cent Trente Sept (356.510.579.837) GNF.**

Le Gouvernement précise clairement que seules les consommations impayées de la période prise en charge par l'État et qui continuent d'apparaître sur

les factures actuellement émises sont concernées.

Par ailleurs, en régularisant pour les populations les factures d'Avril à Décembre 2020, le Gouvernement invite l'entreprise EDG à procéder au recouvrement intégral de toutes les autres factures impayées. Il invite également les citoyens, clients d'EDG, à faire preuve de civisme en s'acquittant régulièrement de leurs factures de consommation d'électricité.

Le porte-parole du Gouvernement »

Ces derniers mois, les clients d'EDG ont été surpris par l'accumulation des arriérés mentionnés dans leurs factures, provoquant des frictions entre eux et les agents de la société nationale d'électricité. Plusieurs d'entre eux, harcelés par les employés d'EDG, ont d'ailleurs été forcés de payer les montants des factures que le gouvernement s'était engagé à payer.

Avec cette mesure surprise, on se demande bien comment EDG va traiter lesdits «arriérés» déjà encaissés indûment.

« Les bons payeurs doivent être remboursés des sommes qu'ils ont payées à la place de l'Etat. Autrement, EDG va encaisser deux fois les montants en question », affirme l'un d'entre eux.

Amadou Tidiane Diallo

Reprise des manifs par le FNDC

Des réactions après la décision

Selon le président de l'Alliance pour le changement et le progrès (ACP) et ancien député, Ben Youssouf Keïta, interrogé par *lindependant.org*, la manifestation programmée le 16 février 2023 par le Front national pour la défense de la constitution (FNDC), officiellement dissous par la junte militaire au pouvoir en Guinée, n'a pas de raison d'être. Un point de vue contesté par l'activiste des droits de l'homme Mamadou Kaly Diallo.



Ex cadre de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), Keïta, qui déclare avoir participé à toutes les manifestations politiques en Guinée de 2009 à 2020, soutient que c'est le moment de prendre du recul, faire des analyses et de tirer les leçons du passé.

« La leçon que nous avons tirée, c'est que les manifestations de rue ne portent pas fruits dans le contexte actuel. Il faut changer de stratégie », affirme l'homme qui a abandonné le bateau vert et jaune de l'opposant Cellou Da'leïn Diallo.

« La manifestation est un droit constitutionnel consacré par la charte de l'ONU, de l'UA, de la CEDEAO et de la transition actuelle, mais à des situations particulières, il faut avoir des attitudes particulières. En cette période de transition déjà actée par la CEDEAO qui dit qu'elle accepte deux ans de transition à partir de janvier 2023, moi je

pense jusqu'en janvier 2026, il faut obligatoirement avoir une stabilité », soutient Keïta.

Pour l'activiste des droits de l'Homme et responsable du bureau de «La Baïonnette intelligente», Mamadou Kaly Diallo, il n'y a pas une période propice ou non à l'exercice des libertés fondamentales.

« Aucune situation d'exception ou d'urgence ne devrait, dans les conditions normales, justifier les violations des droits de l'Homme. La junte interdit systématiquement toute manifestation sur la voie publique, ce qui viole non seulement la charte du CNRD (Ndlr : nom de baptême de la junte militaire en Guinée), mais aussi des engagements que la Guinée a librement et volontairement pris par rapport aux instruments de protection de droits de l'Homme », a fait remarquer Diallo.

Selon lui, le défi est de réussir à organiser des

manifestations « purement pacifiques ».

« Il est de la responsabilité du CNRD de proposer un cadre de dialogue responsable pour applanir les divergences.

A chaque fois que les autorités par le passé autorisent les manifestations, qu'elles envoient les forces de sécurité pour encadrer la marche, il y a toujours moins de violences. Cela obéit aux normes d'une manifestation pacifique.

C'est l'interdiction des manifestations qui se solde souvent par des affrontements entre manifestants et forces de sécurité », souligne l'activiste.

Au moins 12 personnes ont perdu la vie suite à des manifestations décidées par le FNDC -, depuis la prise du pouvoir par le colonel Mamadi Doumbouya, qui a renversé l'ex président Alpha Condé, en septembre 2021.

Amadou Tidiane Diallo

CRIEF

Dix-huit mois de prison et une amende de plus d'un milliard requis contre Dr Fodé Cissé

Poursuivis pour des faits de détournement un montant d'1 milliard 277 millions 726 mille 940 francs guinéens, Fodé Sirakahata Bangoura, informaticien et Dr Fodé Cissé ex-directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale des agents de l'Etat, (CNPSAE) étaient de nouveau devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) ce mardi 7 février 2023.



comptables... », a-t-il indiqué à la barre.

Lors des réquisitions et plaidoiries dans ce procès en appel de détournement d'un montant 1 milliard 277 millions 726 mille 940 francs guinéens, destiné à 1 178 pensionnés, l'agent judiciaire de l'Etat a précisé que les faits sont établis. Il a donc sollicité à ce que la Cour leur verse une part du montant et que le reste soit envoyé au trésor public.

Le ministère public représenté par le procureur Aly Touré, a quant à lui reproché à la chambre de jugement qui avait ordonné la relaxe des prévenus pour délit non constitué de n'avoir pas bien fait son travail. C'est pourquoi, pour le cas de Fodé Sirakahata Bangoura, il déclare que ce dernier a agi sous l'ordre de son responsable, donc de ce fait, il a demandé à ce qu'il soit relaxé. Mais de condamner Dr Fodé Cissé à 18 mois de prison avec sursis et une amende d'un 1 milliard 280 millions 544 mille 350 francs guinéens.

Les avocats des accusés ont soutenu qu'il s'agit d'un dossier vide, demandant ainsi au président de la Cour de confirmer le verdict de la chambre de jugement.

Le délibéré est donc attendu le 21 février 2023.

Aïssata Barry

Au cours de procès en appel, Fodé Sirakahata Bangoura qui travaille à la caisse de prévoyance sociale depuis 2017 en tant qu'informaticien, a également livré sa part de vérité.

« C'était au mois de mars que mon directeur m'avait dit de faire le traitement des pensions en 48 heures. Après il a décidé de les envoyer à N'Zérékoré. Ce n'est pas l'argent j'ai transféré mais des numéros de pension... Quand il m'a dit qu'il envoyait l'argent à N'Zérékoré je lui ai dit pourquoi ne pas envoyer à Matam mais, il m'a dit que la région de N'Zérékoré est la plus crédible car Matam, il y a trop de problèmes. Moi mon travail, c'est produire des pièces

Reprise des manifs par le FNDC

« Je leur demande d'arrêter et de venir autour de la table »

Le Front Nationale pour la Défense de la Constitution (FNDC), a annoncé une manifestation le 16 février 2023 dans le grand Conakry, pour entre autre dénoncer la détention sans procès des acteurs sociaux et politiques, l'organisation d'un simulacre de dialogue qu'il juge non inclusif.



S'exprimant sur la question, Dr Ibrahim Sory Diallo, désapprouve l'organisation de toute manifestation pendant cette période de transition.

« Il faut rappeler tout simplement qu'à cette phase de la transition de 24 mois, confirmé par non seulement les parties prenantes au cadre de dialogue et la commission spéciale de la CEDEAO qui a assisté techniquement le gouvernement guinéen, on s'est convenu pour une période de 24 mois de transition, et ces 24 mois lors du dialogue politique inclusif, il a été demandé à tous les acteurs sociaux politiques d'observer 24 mois, de trêve. Pendant ces 24 mois, il ne faut pas qu'on engage des manifestations qui vont encore retarder le processus transitoire, parce que lorsque, nous engageons des manifestations, elles joueront d'une façon ou d'une autre sur le calendrier de la transition », a prévenu le président du BOC.

Par ailleurs, l'ancien député a invité les acteurs qui ont des réserves à venir autour de la table pour discuter des points divergents avec le CNRD.

« Moi, personnellement j'invite les amis, qui veulent manifester, qui se réclament toujours comme étant membre du FNDC, d'arrêter et qu'ils reviennent au tour de la table qui est ouvert depuis plus de deux mois.

Maintenant, par rapport à tout ce que nous avons envisager pour finir la transition là, certes le CNRD est en train de faire des travaux énormes, mais il ne faut pas oublier que la gestion de la chose publique est toujours engendrée par des violations des droits de l'homme, ça c'est partout dans le monde.

Mais, il ne faut pas aussi prendre ces violations comme des prétextes pour engager des tensions dans le pays, parce que lorsque des tensions s'engagent les violations des droits de l'homme vont

encore s'accroître, c'est pourquoi nous, nous estimons que vaut mieux envisager des négociations avec les autorités actuelles, pour les rappeler à l'ordre afin qu'elles puissent corriger leurs erreurs, pour qu'on puisse profiter de leur positivité afin d'avancer.

Mais si nous considérons que ceci-là ne sont pas bon, c'est ce qu'on disait au temps Alpha Condé, il y a eu des leaders à un moment donné qui disaient qu'Alpha Condé n'est pas bon, ce sont les mêmes qui disent aujourd'hui que Doumbouya n'est pas bon. Donc, c'est pour dire qu'il n'y aura pas un pouvoir qui sera profitable à tout le monde, il ne faut pas que les gens estiment que si ce n'est pas eux, rien ne peut être bon dans le pays.

Alors, il est important de ramener tout le monde à l'ordre pour que nous puissions avancer », a-t-il martelé dans un entretien au téléphone.

Hadjiratou Bah

Trafic de 299,29 Kg de Cocaïne

15 à 20 ans de prison requis contre 5 turcs au TPI de Kaloum

Les plaidoiries et réquisitions ont continué ce mardi, 7 février 2023, devant le tribunal criminel de Kaloum dans le dossier ministère public contre 5 ressortissants turcs. Ces derniers sont poursuivis par l'Etat guinéen pour « détention, importation et transport international de drogue à haut risque » sur son territoire. Les accusés ont été interpellés dans la nuit du 6 avril 2022 au port autonome de Conakry par la brigade des unités flottantes de la marine nationale et mis à la disposition de la justice. Le procureur Mohamed Bangoura réclame jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle à leur encontre, a constaté un reporter que Guineematin.com a dépêché au tribunal.



Eymen YILDIZ, Nihat SURAL, Irfan TURUNC, Deniz DOGRU et Jusuf UZUNYIGIT, tous de nationalité turque, ont comparu ce mardi devant le tribunal criminel de Kaloum pour trafic illicite de drogue sur le territoire guinéen.

À l'ouverture de l'audience, le président Ibrahima Sory 1 Tounkara a donné la parole aux avocats de la partie civile (État guinéen) pour leurs plaidoiries.

« Monsieur le président, les accusés qui comparaissent par devant vous pour les faits à haut risque ont décidé de défier l'État guinéen et toutes ses lois. Ces accusés ont été arraisonnés sur le territoire guinéen avec 11 sacs, 275 plaquettes, soit 299, 29 kg de Cocaïne.

Le gramme étant vendu à 68 euros, dont le total du kilogramme saisi après calcul donne le montant de 19 735 914 euros. La quantité de drogue saisie est

énorme. Les accusés qui sont par devant vous ne font pas honneur à leur pays. Ces accusés se sont inscrits dans une logique de dénégation totale. Ils ont voulu mettre en cause le travail des agents de la gendarmerie guinéenne. Ils ont défié la loi guinéenne.

Pourtant, les unités de la marine nationale sont assermentées. La valeur de la drogue saisie est plus que la valeur du navire qui transportait la drogue. Ils se sont permis de dire que ce sont les gendarmes qui ont mis la drogue dans leur navire, alors que la Guinée n'est pas un État qui produit de la cocaïne.

Lorsqu'ils sont venus devant le juge instructeur, ils ont continué à nier les faits, à dire des versions contraires. Les faits reprochés à ces accusés tombent sur les articles 813 et 819 du code pénal guinéen.

Monsieur le président, je

voudrais rappeler que les agissements de ces accusés causent un sérieux problème à l'État guinéen. Imaginez-vous que cette quantité de drogue était distribuée sur le territoire guinéen, si elle n'était pas saisie par les agents de la brigade des unités flottantes. Je voudrais qu'ils sachent que la Guinée est un État démocratique, mais elle continuera à lutter contre le trafic de drogue. Vous le savez bien que depuis quelques années la consommation de la drogue est devenue monnaie courante. Ces accusés ont refusé d'identifier les personnes pour qui ils travaillent, leurs barons.

Vous allez m'autoriser, Monsieur le président, qu'en la matière, lorsque les autorités chargées de la lutte contre la drogue sont au courant qu'il y a un navire qui transporte les drogues, elles ne procèdent pas immédiatement aux arrestations, mais elle procède à la

livraison surveillée. C'est-à-dire les itinéraires de la drogue et les membres et complices de ce trafic sont surveillés par l'État guinéen à travers le satellite. Lorsqu'ils ont été interceptés, ils se sont permis de jeter la drogue dans la mer. Mais, les autorités guinéennes qui luttent contre la drogue ont pu remonter la drogue. Il vous plaira donc de les retenir dans les liens de la culpabilité.

En ce qui concerne la condamnation, cela est du ressort du tribunal et du ministère public. La partie civile souhaite qu'il y ait réparation. Qu'il vous plaise de valider la saisie provisoire et la conservation du navire et qu'il reste à la disposition de l'État guinéen. Il vous plaira ici la confiscation et la vente du bateau. Pour

la partie civile, au paiement de 5 milliards de francs guinéens conformément aux articles 838 et 889 du code pénal. Puisqu'il s'agit de la vie du peuple de Guinée, ces 5 accusés ont décidé de quitter la Turquie pour défier toutes les lois de la République de Guinée et faire le tour de l'Afrique de l'ouest avant d'arriver en Guinée.

Nous sollicitons qu'il vous plaise, Monsieur le président, qu'il y ait une application rigoureuse de la loi... Ils doivent être châtiés pour protéger le peuple de Guinée », a plaidé Me Amadou Babem Camara.

De son côté, le ministère public a requis jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle contre les 5 turcs.

« Monsieur le président, défendre la société guinéenne en prônant l'application de la loi, c'est notre travail, c'est notre rôle. J'avoue que vous méritez un remerciement, vous et vos asses-

seurs, pour la sérénité, la gouvernance de ce procès qui a eu un écho qui est allé au-delà de nos frontières. Nos réquisitions vont porter sur les faits de transport et trafic de cocaïne. Les accusés ici présents ont été interpellés dans la nuit du 6 février 2022 par les unités de la marine nationale qui sont chargées de surveiller notre territoire.

Après les analyses de la substance, le résultat a prouvé que c'était de la cocaïne. Et, à la gendarmerie, ils ont été auditionnés. Dès lors, le parquet a été saisi.

Monsieur le président, lorsque vous faites lecture des différents procès-verbaux, tous les accusés présents à cette barre ont donné des versions contraires. En application de l'article 449 du code de procédure pénale, qu'il vous plaise de retenir les accusés dans les liens de la culpabilité pour les faits de crime de détention et de transport de la drogue.

Pour la répression, en faisant application des articles 813, 819, condamner à 15 ans de réclusion criminelle les 3 premiers accusés pour détention et transport de drogue. Et, 20 ans de réclusion criminelle contre les 2 autres pour trafic et complicité de drogue, tout en tenant compte de l'incinération du produit saisi. Parce que l'image du pays en dépend », a indiqué le procureur, Mohamed Bangoura.

Sans aucune surprise, Me Mountaga Kobélé Keïta, avocat de la défense, s'est opposé aux réquisitions et plaidoiries du ministère public et des avocats de la partie civile. Il affirme que ces parties n'ont présenté aucune preuve concrète à la barre et demande la relaxe pure et simple de ses clients.

« J'ai suivi avec intérêt les plaidoiries présentées par les avocats de la partie civile et les réquisitions du ministère public. Avec le temps, la vérité fini toujours par triompher. Vous avez

(Suite à la page 8)

Trafic de 299,29 Kg
de Cocaïne

15 à 20 ans de prison requis contre 5 turcs au TPI de Kaloum

devant vous des prévenus dont 3 ont été accusés pour détention et transport de drogue, et les 2 autres pour complicité et trafic de drogue. Le ministère public et les avocats de la partie civile ont été incapables de présenter des preuves. J'insiste pour que les scellés viennent dans cette salle. On ne peut reprocher une telle infraction sans apporter les scellés.

Ce procès, à mon humble avis, est un procès boiteux. La question fondamentale est de savoir de quoi s'agit-il ? Ces messieurs sont sortis pour venir en mission de leur patron. C'était pour vendre leur bateau. Ils sont tombés en panne sur le territoire guinéen. Et, du coup, ils ont été arraisonnés par les agents de la marine. Ces agents de la marine guinéenne ont pris de l'argent avec ces accusés, ils ont été arnaqués par la marine flottante. La plaquette de cocaïne qui a été saisie n'a pas été saisie dans le bateau des turcs. C'est dans le navire des Guinéens. On devait mettre fin à ce procès à partir du moment où les scellés ne sont pas là. Puisqu'ils n'ont pas pu soutirer de l'argent à ces gens, c'est pourquoi ils les ont conduits à la

gendarmerie et ils ont été auditionnés. Mais, le dossier était vide de contenu... Force doit rester à la loi. Parce que j'ai en face de moi un président très aguerri. De l'autre côté, on entend parler de la confiscation provisoire, de saisir le navire.

Monsieur le président, vous ne devez pas avoir de remords. On accuse ces gens à tort. Je suis persuadé que là où vous êtes déjà, si vous voulez rentrer et dormir tranquillement pour ne pas prendre de péché, relaxer purement et simplement ces accusés pour délit non constitué... Tout au long de cette procédure, vous avez fait preuve d'impartialité et je vous ai connu depuis très longtemps. On a entendu depuis l'Espagne que ces gens-là ont été filés. Il y a un doute qui plane. Parce qu'aucune plaque de cocaïne n'a été présentée comme élément de preuve. Si vous condamnez ces gens, vous aurez tranché, mais vous n'aurez pas dit la Justice », a martelé Me Mountaga Kobélé Keïta.

Finalement, le tribunal a mis l'affaire en délibérée pour décision être rendue le 21 février 2023.

Guineematin

Détournement présumé
de près de 40 milliards à l'OGP

Paul Moussa Diawara et Inza Bayo poursuivis à la CRIEF

Paul Moussa Diawara, ancien Directeur général de l'Office guinéen de publicité (OGP) et Inza Bayo, ancien comptable de l'OGP, sont jugés depuis quelques jours à la chambre des appels de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Appelé à la barre ce mardi, 7 février 2023, Paul Moussa Diawara est poursuivi pour le détournement de fonds publics d'environ 40 milliards de francs guinéens, a constaté un reporter que Guineematin.com a dépêché à la CRIEF.

Selon l'accusation, Paul Moussa Diawara a détourné 39 milliards 679 millions 25 mille 698 francs guinéens à l'Office Guinéen de Publicité (OGP), dont il était le Directeur Général. Et, pour sa part, Inza Bayo, qui était le comptable de cette structure, il est accusé de complicité dans cette affaire.

Dans sa décision en date du 15 février 2019, le tribunal de première instance de Kaloum avait déclaré les deux anciens cadres de l'OGP coupables des faits. Pour la répression, ils avaient été condamnés chacun à 5 ans d'emprisonnement et au paiement de 50 millions GNF d'amende. Ils avaient été solidairement condamnés au paiement d'une somme de 39 milliards 779 millions 25 millions 698 francs guinéens, à titre principal, et d'une somme de plus de 9 milliards 979 millions de francs guinéens à titre de dommage et intérêts.

Contre cette décision, les prévenus ont fait appel devant la CRIEF dans l'espoir d'obtenir gain de cause devant cette nouvelle juridiction.

Le dossier avait été enrôlé depuis le 22 novembre 2022 pour être jugé. Mais après plusieurs renvois, les débats au fond ont finalement commencé aujourd'hui devant le président Noël Kolomou.

Dans sa déposition, Paul Moussa Diawara a d'abord dit à la Cour les raisons de sa présence devant avant d'entrer les explications. Avant de répondre aux questions de la Cour et des parties, il a rejeté les infractions articulées à son encontre. « Je suis devant votre Cour monsieur le président parce qu'on m'a accusé d'avoir détourné des deniers publics. Mais, je ne reconnais pas les faits de détournement de deniers publics qui me sont reprochés. C'est nous qui avons interjeté appel. Nous avons interjeté appel



parce que le rapport sur lequel l'accusation est fondée, nous le contestons. Il n'est pas légal. Ceux qui ont fait le rapport n'avaient pas la qualité pour aller faire l'inspection à l'OGP. Je ne reconnais pas les faits parce l'inspection et le rapport qui sont faits le sont en violation de l'article 499 du code de procédure pénale et la loi 056 portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée.

Donc moi, je n'ai pas détourné des deniers publics parce je ne manipule pas des deniers publics. Quand je suis arrivé à l'OGP, j'ai trouvé 50 millions de francs guinéens dans la caisse. J'ai été nommé au poste de Directeur général de l'OGP le 14 avril 2014 et j'ai pris fonctions le 18 du même mois. C'est moi qui ai sorti l'Office guinéen de la publicité de l'ornière. C'est une société anonyme qui était complètement oubliée. Elle n'avait pas de subvention, pas d'allocations, pas de budget. Il a fallu que je reprenne les choses à bras le corps. J'ai travaillé dur du lundi

à dimanche. J'ai failli perdre mes membres à Dakar dans le cadre des activités de cette société », a dit Paul Moussa Diawara.

Le ministère public, représenté à cette audience par le Procureur spécial Aly Touré, a fait lecture de l'article 764 du code pénal qui définit entre autres ce que sont les deniers publics. Un article qui apporte des réponses claires aux déclarations du prévenu Paul Moussa Diawara selon lesquelles il ne manipule pas les deniers publics qu'il ne peut pas les détourner.

Après les questions de la partie civile, représentée par l'avocat judiciaire de l'Etat, et celles du ministère public, les avocats de la défense ont sollicité un renvoi à l'effet de bien s'armer pour défendre les intérêts de leurs clients.

La Cour renvoie l'affaire au 14 février 2023 à la demande de la partie civile pour la communication de certaines pièces et la suite des débats.

Mamadou Laafa Sow

L'indépendant

L'information
en toute
indépendance

Guinée

La menace des coupeurs de route du Fouta-Djalou

Plutôt discrets après le coup d'État du 5 septembre 2021, les coupeurs de route sont désormais plus actifs que jamais. Les chauffeurs du Fouta-Djalou, qui parcourent de longues distances sur des routes en mauvais état, sont particulièrement vulnérables.



À la gare routière règne une étrange atmosphère. Les taxi-maîtres peuvent patienter ici des jours avant d'avoir des clients, mais tout le monde n'est plus si pressé de prendre la route. « *Vraiment, maintenant, ça nous fatigue trop, parce que chaque jour, on enregistre des attaques.* » Ce chauffeur restera anonyme. Il est trop risqué de parler publiquement. « *Par exemple, la dernière fois, c'était il n'y a même pas cinq jours. Sur la route, à l'entrée de Dabola, vers Kankan, ils ont attaqué l'un de nos chauffeurs là-bas* », raconte-t-il.

Les coupeurs de route passent à l'acte la nuit. Sur les tronçons défoncés et jamais rénovés, ils bloquent les conducteurs qui ne peuvent pas s'enfuir. « *Je sais que si ça continue comme ça, un jour, mon tour va arriver* », craint-il. « *Je suis inquiet. On ne peut pas continuer de vivre comme ça. Une fois 21 heures, 22 heures passées, j'attends juste que l'on me tire une balle dans la tête. Et cela jusqu'au petit matin.* »

Il ne faut pas chercher longtemps avant de trouver un taxi-maître qui a déjà croisé ces bandits de grand chemin. « *Moi, on m'a attaqué le 5 août sur la route de Dabola. Vers une heure du matin. Ils étaient quatre, sur deux motos* », décrit-il. Les assaillants sont ar-

més de PMAK. « *On nous a poursuivis sur une colline. Cette partie de la route n'était pas bonne.* » Le chauffeur veut changer de métier, « *jusqu'à présent, je roule la nuit !* », en attendant.

« Nous avons subi jusqu'à 45 attaques »

Les attaques ont lieu désormais dans le Fouta-Djalou, exempté jusqu'à présent. « *En 2022, nous avons subi jusqu'à 45 attaques. Il y a eu une dizaine de morts.* », explique Mamadou Tanou Nadhel Diallo, le secrétaire général du syndicat des transports de Labé, le CNTG.

Le gouverneur de Labé a pris des mesures pour renforcer la sécurité. « *Il y a moins d'attaques la nuit, car il y a des brigades mixtes qui sillonnent désormais les alentours de Mamou. Les problèmes d'attaques sont concentrés au niveau de cette ville du Fouta-Djalou* », poursuit Mamadou Tanou Nadhel Diallo.

Le premier chauffeur interrogé n'est pas de cet avis. « *Les barrages des forces de sécurité ne nous arrangent pas. Ils ne sont là que pour prendre l'argent.* » L'obscurité s'abat sur le Fouta-Djalou. Au cours de cette nouvelle nuit qui commence, des chauffeurs vont continuer de risquer leur vie.

Afrique subsaharienne

La précarité économique, facteur majeur du ralliement aux groupes extrémistes selon le Pnud

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) publie, ce mardi 7 février, un rapport sur les logiques à l'œuvre dans la montée des violences extrémistes en Afrique subsaharienne, plus particulièrement les processus d'adhésion à des groupes extrémistes. La situation économique constitue la principale motivation à s'enrôler.

Le dernier rapport du Programme des Nations unies pour le développement se penche sur « *les voies du recrutement et du désengagement* » des groupes armés extrémistes en Afrique subsaharienne. C'est le second de ce type, après un premier rapport sur les facteurs de l'extrémisme en 2017. La question est d'autant plus saillante que ces dernières années, la région est devenue un « *épice* » du terrorisme à l'échelle de la planète, constatent les chercheurs du Pnud.

Ces derniers ont interrogé 2 200 personnes dans huit pays d'Afrique subsaharienne : le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Somalie et le Soudan. Parmi elles, plus d'un milliard a fait partie d'un groupe extrémiste violent, volontairement ou non ; 25% des anciennes recrues volontaires citent le manque d'opportunités d'emploi comme première raison de rejoindre un groupe extrémiste. Le chômage n'est pas en lui-même un vecteur d'adhésion, mais la précarité économique, les difficultés matérielles, poussent les personnes à s'enrôler. La religion, elle, est la troisième motivation la plus citée.

Les moteurs du recrutement

L'adhésion à un groupe extrémiste peut se jouer très tôt, dès l'enfance. Les conditions de vie d'un enfant, son « *bonheur* », ont



un impact significatif sur les risques qu'il finisse par rejoindre un groupe violent. La présence et l'implication des parents est déterminante. L'éducation, même basique, est aussi un frein aux dérives extrémistes. Toutes choses égales par ailleurs, une année supplémentaire de scolarisation réduit de 13% les risques d'enrôlement volontaire.

L'éducation religieuse a également un rôle à jouer : les recrues volontaires sont généralement moins cultivées en la matière, ne lisent pas directement les textes, mais s'appuient sur des sources intermédiaires. Selon le rapport, l'instruction et la culture religieuse sont déterminantes dans la résistance à l'extrémisme.

Par rapport aux résultats de 2017, le Pnud constate une dégradation de la confiance dans les institutions et l'État. Dans certaines zones, les groupes armés viennent justement combler des failles en apportant des services normalement assurés par l'État. Au Mali, 70% des

anciennes recrues soulignent le rôle de ces groupes dans la médiation de conflits locaux.

Comment en sortir ?

Soixante-dix-sept pour cent des recrues ayant choisi de quitter les groupes extrémistes expliquent avoir été déçues et déabusées. Les pratiques (meurtres de civils notamment) et l'idéologie de ces groupes sont à l'origine des départs volontaires. Quarante pour cent citent aussi les programmes d'amnistie mis en place par les gouvernements.

La prolifération des groupes armés, la progression de l'insécurité et de l'instabilité dans certaines zones menacent le développement, rappelle le Pnud. Le rapport cible par ailleurs les solutions militarisées à l'extrémisme violent : « *Les réponses antiterroristes axées sur la sécurité sont souvent coûteuses et peu efficaces* ». L'organisation défend les approches préventives qui souffrent, selon elle, d'un manque cruel d'investissement.

Santé... Santé... Santé...

M Jean-Claude Dubois

«La mycose des ongles infecte le sang et déclenche le processus de nécrose»

Mais il y a une solution pour tout le monde.» La mycose des ongles pénètre dans le sang et les organes internes, déclenchant le processus de septicémie et détruisant le corps. Interview exclusive de M. Jean-Claude Dubois

Pourquoi pensez-vous que la mycose des ongles est une maladie dangereuse ?

. Savez-vous combien de personnes en 2020 ont été décédées à cause de la mycose ? Si on prend les statistiques de 2020, 55 000 personnes sont décédées, dont plus de 31 000 à cause de la mycose des ongles, soit plus de la moitié. La mycose des ongles n'agit pas seulement sur les ongles affectés. A travers les tissus du pied, elle pénètre dans le sang et se propage dans tout le corps, le champignon détruit littéralement le corps à l'intérieur, exerçant une pression colossale sur tous les organes. Ses spores pénètrent dans les organes internes et commencent à s'y multiplier progressivement, provoquant des dommages. Une mycose des organes internes se développe. Cela signifie que chaque personne infectée a les organes qui se pourrissent essentiellement de l'intérieur. À tout moment, le cœur peut s'arrêter, un vaisseau cérébral peut se rompre, un cancer du foie ou une insuffisance rénale peut survenir. Toute personne atteinte de mycose des ongles est en danger.

C'est pourquoi je pense que la mycose des ongles est une maladie extrêmement dangereuse. Tout le monde connaît le cancer et l'oncologie, mais avouons-le, le cancer survient chez 3 à 4 % des personnes et la mycose des ongles apparaît presque chez toutes les personnes âgées de 40-45 ans...

Pourquoi les médecins ne peuvent-ils pas faire face à cette maladie ?

Tout d'abord, les gens ne vont pas chez le médecin avec une mycose des on-

gles, étant donné que ce n'est pas une maladie très dangereuse. Et s'ils y vont, seulement s'ils sentent un inconfort, par exemple s'ils ont des problèmes externes avec le pied ou les orteils. Les médecins donneront quelques conseils, ils se sentiront mieux et ensuite ils n'apparaîtront que lorsqu'ils seront complétement désespérés. Mais pour éliminer le champignon, il est nécessaire de faire un traitement permanent. De plus, peu de gens comprennent les conséquences d'une infection fongique et ce qu'elle peut faire avec les organes internes. Je peux citer des centaines d'exemples, mais je me concentrerai sur les exemples qui démontrent le plus clairement le danger d'infection fongique.

D'une certaine manière, c'est bien de soigner sa peau de l'extérieur, mais cela ne vous éloignera pas de l'issue fatale.

Deuxièmement, il y a maintenant une pénurie monstrueuse de personnel dans les cliniques. Que faire s'il n'y a qu'un seul mycologue dans toute la ville et un déficit de dermatologues de plus de 37% ? Et parmi ceux qui sont présents, plus de la moitié viennent avec des diplômes achetés. C'est dangereux de leur confier la santé des gens. Ils prescrivent parfois un tel traitement, qu'il vaudrait mieux que le patient reste à la maison et ne se rend pas à la clinique. D'autres spécialités ont terminé les universités avec mention mais n'ont pas assez de pratique, et je ne peux pas refuser d'embaucher de tels spécialistes.

Si j'avais la possibilité, j'aimerais tous les licencier et embaucher du personnel qualifié, mais où puis-je les



obtenir maintenant ?

Pas seulement. C'est une pénurie aiguë de médicaments efficaces. Les pharmacies vendent de tout, sauf des produits qui peuvent vraiment aider. Les médicaments obsolètes qui n'aident plus ou les nouvelles contrefaçons, qui sont vantés partout, sont chers mais inutiles. De plus, les nouveaux médecins peuvent prescrire n'importe quoi. Il existe souvent de tels médicaments qui peuvent aider temporairement, mais qui en même temps affecteront tellement le foie ou l'estomac que les conséquences peuvent être extrêmement effrayantes. Et encore une chose, la plupart des médicaments ne visent pas le traitement complet du champignon, ils aident seulement à éliminer les symptômes externes du champignon, mais d'autres symptômes internes restent dans le corps et le tue lentement.

Dans l'ensemble, on obtient ce résultat : les gens ne reçoivent pas de traitement et meurent d'une septicémie et d'une infection des organes internes causées par une simple mycose des ongles. Bien sûr, il existe des centres médicaux privés,

mais les mêmes médecins y travaillent que dans les cliniques ordinaires. Et la plupart d'entre eux, sont des diplômés qui ne peuvent pas donner un traitement efficace. Leur seule tâche dans le centre médical privé est d'avoir le plus de gains que possible d'un patient. Ils n'ont pas l'objectif d'aider et de guérir.

Que faire dans ce cas pour les personnes qui ont une mycose des ongles ?

Le problème avec le personnel médical incompetent n'est pas si facile à résoudre. Ici, tout ne dépend pas de moi mais de l'activité des facultés de médecine. Je ne peux pas gérer la formation de nouveaux médecins. Par conséquent, nous ne devons pas nous attendre à une solution rapide à ce problème. De plus, cette situation n'est pas seulement dans notre pays, dans les pays voisins ce n'est pas mieux. La situation est grave presque partout.

Mais il y a aussi un moment joyeux dans cette lutte pour la vie des gens. Notre ville a été choisie comme une ville pilote qui a testé

une préparation capable de guérir complètement la mycose des ongles et de l'éliminer du corps.

Pourquoi pensez-vous que cette préparation va en quelque sorte changer la situation ?

Elle guérit complètement la mycose des ongles, éliminant à la fois ses symptômes externes et nettoyant complètement le corps de ses traces. Dès les premiers jours après l'utilisation du produit, le danger pour la vie de la personne infectée, diminue presque à zéro. La personne commence simplement à utiliser cette préparation et déjà il est hors de la zone à risque. La préparation nettoie le sang et les organes internes du champignon, qui se propage dans tout le corps et arrête les processus causés par le champignon qui nous tue silencieusement de l'intérieur.

À mon avis, cette préparation sauvera des dizaines de milliers de vies. J'ai donc fait de mon mieux pour que notre ville soit choisie comme première ville pilote...

(A suivre)

CATASTROPHE NATURELLE

Un pu *Actualité* éisme fait plus de 3600 morts en Turquie et en Syrie

Plus de 3.600 personnes, selon des bilans provisoires, ont été tuées lundi dans le sud-est de la Turquie et en Syrie voisine par un puissant séisme de magnitude 7.8, suivi quelques heures plus tard par une forte réplique, et l'aide internationale se mobilisait après ces secousses alors que les opérations de secours étaient gênées par le froid et la nuit.

En Turquie, le bilan provisoire est passé lundi soir à 2.316 morts, selon l'organisme public de gestion des catastrophes (Afad). Et en Syrie le chiffre des morts a atteint près de 1.300, selon le ministère de la Santé et les secouristes.

En Turquie, 7.340 personnes avaient lundi soir été extraites vivantes des décombres, selon l'Afad.

Ce bilan ne cesse de s'alourdir, un grand nombre de personnes restant piégées sous les bâtiments effondrés qui se comptent par milliers. La pluie et la neige, tombée à certains endroits en abondance, et la baisse attendue des températures avec la tombée de la nuit rendaient lundi soir encore plus difficile le travail des secours.

Dans ces conditions, l'Organisation mondiale de la santé a dit s'attendre à un bilan final beaucoup plus élevé. «Nous voyons souvent des nombres huit fois plus élevés que les nombres initiaux», a dit à l'AFP une responsable des situations d'urgence du bureau européen de l'OMS, Catherine Smallwood.

La première secousse est survenue à 4H17 locales (1H17 GMT), dans le district de Pazarcik, dans la province de Kahramanmaraş (sud-est), à 60 km environ à vol d'oiseau de la frontière syrienne.

Des dizaines de répliques ont suivi, avant un nouveau séisme de magnitude 7.5, à 10H24 GMT, toujours dans le sud-est de la Turquie, à 4 km au sud-est de la ville d'Ekinozu.

«Tout s'est effondré»

«Avec ma femme et mes enfants, nous avons couru vers la porte de notre appartement au troisième étage. Dès que nous l'avons ouverte, le bâtiment tout entier s'est effondré», a raconté Oussama Abdelhamid, un habitant d'un village syrien frontalier de la Turquie, soigné à l'hôpital Al-Rahma dans la ville de Darkouch. Il

a «miraculeusement» survécu avec sa famille.

Dans ces zones tenues par les rebelles qui combattent le régime de Damas, on dénombre au moins 700 morts.

A Sanliurfa, ville du sud-est turc, au bord d'un grand boulevard, des dizaines de secouristes tentaient dans la soirée d'extraire des survivants d'un immeuble de sept étages réduit à néant.

«Il y a une famille que je connais sous les décombres», explique à l'AFP Ömer El Cüneyd, un étudiant syrien de vingt ans qui habite non loin de là.

Lundi soir, des habitants se préparaient à passer la nuit dehors, malgré des températures ressenties sous zéro degré, a constaté l'AFP.

«Nous n'avons nulle part où aller, nous avons peur», a déclaré Mehmet Emin Kiliç, rassemblé autour d'un feu au pied d'un immeuble de son quartier avec sa femme, ses quatre enfants et d'autres membres de sa famille.

Les mêmes scènes étaient visibles dans la journée à Diyarbakir, la grande ville à majorité kurde du sud-est de la Turquie.

«Ma soeur et ses trois enfants sont sous les décombres. Aussi son mari, son beau-père et sa belle-mère. Sept membres de notre famille sont sous les débris», y disait dans la matinée à l'AFP Muhittin Orakci, devant un immeuble effondré.

Le bilan risque encore d'évoluer dans les villes touchées, Adana, Gaziantep, Sanliurfa, Diyarbakir notamment. A Iskenderun et Adiyaman, ce sont les hôpitaux publics qui ont cédé sous l'effet du séisme, survenu à une profondeur d'environ 17,9 kilomètres.

«Apocalypse»

Ce séisme est le plus important en Turquie depuis le tremblement de terre du 17 août 1999, qui avait causé la mort de 17.000 personnes, dont un millier à Istanbul.

Les intempéries qui frappent cette région montagneuse paralysent les principaux aéroports autour de Diyarbakir et Malatya, où il continue de neiger très fortement, laissant les rescapés hagards dans le froid.

Partout les habitants se mobilisent et tentent de dégager les ruines à mains nues, utilisant des seaux pour évacuer les débris.

A Hama, en Syrie, les secouristes et civils extraient à la main, aidés d'engins lourds, les corps des victimes sous les décombres, dont celui d'un enfant, a constaté l'AFP.

A Jandairis (nord-ouest), un homme, effondré, pleure la mort de son fils, un tout petit garçon emmitoufflé dans un anorak, qu'il serre dans ses bras.

«Ya Allah, Ya Allah» (mon Dieu), sanglote l'homme en baisant le front de son fils.

Plus de quarante habitations se sont effondrées comme un château de cartes dans cette localité frontalière de la Turquie.

«Toute ma famille est sous les décombres. Mes fils, ma fille, mon gendre, il n'y a personne pour les retirer», souffle un autre homme, Ali Battal, des traces de sang sur le visage.

Biden, Xi, Poutine

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a appelé à l'union nationale, précisant que la Turquie avait reçu les offres d'aide de 45 pays. Il a décrété un deuil national de sept jours.

Quant au gouvernement syrien, il a lancé un appel à l'aide à la communauté internationale.

Du monde entier ont afflué les messages de soutien, du président américain Joe Biden à ses homologues russe Vladimir Poutine et chinois Xi Jinping, en passant par le pape François qui s'est dit «profondément attristé», ainsi que les propositions d'aide humanitaire et médicale.

«Nos équipes sont sur le



terrain pour évaluer les besoins et apporter leur assistance», a déclaré dans un communiqué le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, en appelant à la communauté internationale alors qu'une minute de silence était observée à l'assemblée générale des Nations unies.

Deux détachements américains de 79 secouristes chacun se préparaient lundi à partir pour la Turquie, a indiqué la Maison Blanche.

Le Kremlin, allié de la Syrie, a indiqué que des équipes de secouristes allaient partir pour ce pays «dans les prochaines heures», alors que selon l'armée, plus de 300 militaires russes sont déjà sur les lieux pour aider aux secours.

Le Kremlin a également indiqué que le président turc avait accepté, après un entretien téléphonique avec son homologue russe Vladimir Poutine «l'aide des secouristes russes».

La Grèce, malgré ses relations orageuses avec son voisin, a promis «de mettre à disposition (...) toutes ses forces pour venir en aide à la Turquie» et le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis a appelé M. Erdogan pour lui offrir une «aide immédiate».

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a annoncé avoir satisfait une demande d'aide de la Syrie, avec laquelle l'Etat hébreu n'entretient pas de relations diplomatiques. Damas a démenti.

L'Union européenne a activé son «mécanisme de protection civile» et «des équipes des Pays-Bas et de Roumanie sont déjà en route» ainsi que notamment 139 secouristes français qui doivent partir dans la soirée et 76 pompiers polonais. L'Azerbaïdjan, allié et voisin de la Turquie, a annoncé

l'envoi immédiat de 370 secouristes, le Qatar et les Emirats ainsi que l'Inde celui d'équipes de secours et médicales et de matériel de secours. C'est jusqu'à l'Ukraine en guerre qui a proposé «un grand groupe de secouristes».

Citadelle d'Alep

A Alep, deuxième ville de Syrie, des dizaines de familles sont restées depuis le séisme à l'aube dans les jardins publics malgré les pluies diluviennes, craignant des répliques, a constaté un photographe de l'AFP. De nombreux immeubles de la ville se sont effondrés et la célèbre citadelle qui surmonte la ville, a été endommagée.

Dans le quartier d'al-Chaar, Mohammad al-Bouchi, un trentenaire au chapeau et à la veste en cuir trempés par la pluie, regarde anxieusement les secouristes s'affairer. «J'ai six proches dans ce bâtiment, et aucun moyen de communiquer avec eux. Je les appelle au téléphone et personne ne répond», dit-il.

En Turquie, les dégâts les plus importants ont été enregistrés près de l'épicentre du séisme de la nuit, entre Kahramanmaraş et Gaziantep, où des pâtés de maison entiers étaient en ruine, sous la neige.

Les secousses, ressenties dans tout le sud-est du pays, l'ont également été au Liban et à Chypre, selon des correspondants de l'AFP, ainsi qu'au Kurdistan irakien dans le nord du pays à Erbil et Douk, mais aucune victime n'a été signalée.

Selon l'institut géologique danois, les secousses ont été ressenties jusqu'au Groenland.

La Turquie est située sur l'une des zones sismiques les plus actives du monde.

(Source : AFP)

Séisme

Le footballeur ghanéen Christian Atsu retrouvé vivant dans les décombres en Turquie



Le footballeur ghanéen Christian Atsu, ancien joueur de Chelsea et Newcastle, a été retrouvé vivant dans les décombres du tremblement de terre qui a fait

plus de 5.000 morts en Turquie et en Syrie, a déclaré mardi l'ambassadrice du Ghana en Turquie. Le joueur de 31 ans avait rejoint en septembre le club turc de Hatayspor, basé dans la province de Hatay (sud), près de l'épicentre du violent séisme qui a frappé lundi la Turquie. «J'ai de bonnes nouvelles. Je viens d'être informée par le président de l'association ghanéenne que Christian Atsu a été retrouvé à Hatay», a déclaré l'ambassadrice Francisca Ashietey-Odunton à la radio gha-

néenne Asaase. La Fédération de football du Ghana a également confirmé que le joueur avait été retrouvé vivant: «Christian Atsu a été secouru avec succès des décombres de l'immeuble qui s'est effondré et reçoit actuellement des soins», a-t-elle écrit sur Twitter.

Le séisme, suivi de puissantes répliques, a tué plus de 5.000 personnes en Turquie et en Syrie, faisant également des milliers de blessés et de sans-abri par un froid glacial. Ce bilan est encore provisoire.

AFP

Assassinat du journaliste camerounais Martinez Zogo

Perquisitions chez l'homme d'affaires Jean-Pierre Amougou Belinga

Dans le cadre des investigations ordonnées par le président Paul Biya après l'assassinat de l'animateur de radio Martinez Zogo, les enquêteurs ont procédé mardi 7 février à des perquisitions chez l'homme d'affaires Jean-Pierre Amougou Belinga. Son nom revenait souvent dans les dénonciations que faisait Martinez Zogo dans sa quotidienne, Embouteillage, très écoutée à Yaoundé, quand il parlait corruption et détournement de fonds. Son nom figure aussi dans une déposition attribuée à un membre des renseignements qui aurait reconnu avoir participé au meurtre de Martinez Zogo. Jean-Pierre Amougou Belinga, en privé, répète qu'il n'a rien à voir avec la mort du journaliste. Mardi,

ses biens ont été fouillés.

Des perquisitions au pas de charge, mais minutieuses, d'abord à la résidence de Jean-Pierre Amougou Belinga. La maison a été fouillée de fond en comble par l'équipe déployée à cet effet, constituée de policiers et gendarmes, en la présence de Jean-Pierre Amougou Belinga lui-même et de son avocat.

À l'immeuble Eakang, récemment bâti par l'homme d'affaires et qui abrite les directions générales de ses sociétés, la fouille a été plus longue, plus de trois heures, nous a confié une source, pour passer au peigne fin les neuf étages du bâtiment ainsi que le sous-sol.

C'est justement dans le sous-sol de cet

immeuble, rapportait Reporters Sans Frontières, sur la foi d'une déposition d'une des personnes interpellées et que RSF dit avoir consultée, que Martinez Zogo aurait été torturé et plus tard assassiné. C'est dire si cette étape était cruciale dans le prélèvement des preuves éventuelles.

Une autre perquisition a été effectuée dans les locaux de la télévision Vision 4, notamment le bureau du directeur général Bruno Bidjang. En fin d'après-midi, un incident est survenu dans le domicile de l'une des épouses de Jean-Pierre Amougou Belinga. L'équipe d'enquêteurs qui s'y est rendue s'est heurtée à son refus. Elle exigeait la présentation préalable d'un mandat dont ils ne disposaient pas.

Guinée portugaise (Suite et fin)

Amilcar Cabral, militant, diplomate et idéologue des indépendances africaines

Amilcar Cabral rentre chez lui en 1952 et fonde le PAIGC en 1956. On peut dire que ce fut son premier acte politique ?

En quelque sorte, oui. Il est rentré dans son pays en 1952, avec le diplôme d'ingénieur agronome en poche, mais le jeune homme est suspect aux yeux des autorités à cause de son activisme politique. Il est interdit de séjourner de manière prolongée en Guinée-Bissau.

C'est en septembre 1956, revenu clandestinement, qu'il crée le PAIGC, en présence de cinq ou six proches, dont son frère Luis Cabral. La particularité de ce parti est de lier deux territoires, à savoir la Guinée portugaise et le Cap-Vert dans la même lutte pour l'indépendance, sur une base panafricaniste.

Avec la création au cours de la même décennie d'autres mouvements indépendantistes à travers l'Afrique lusophone, le PAIGC se trouvait en même temps au cœur d'un plus large mouvement de décolonisation de l'empire colonial portugais.

Or, les premières années du PAIGC de Cabral, malgré la popularité de son fondateur, se révéleront difficiles...

Oui, mais cela s'explique par une implantation insuffisante du PAIGC dans les campagnes, notamment



parmi la paysannerie. Ce parti gagnera en visibilité, à partir de 1959 - 1960, lorsqu'il entre dans la lutte armée, à la suite de la répression par les autorités coloniales d'une manifestation organisée par Cabral.

La grève des travailleurs du port de Bissau, qui a lieu en 1959 sur les docks de Pidjiguiti, se solde par une tuerie sanglante, faisant une cinquantaine de morts parmi les grévistes. C'est un tournant dans le rapport de forces entre autorités coloniales et révolutionnaires. Mais à la base, Cabral est quelqu'un qui croit en la capacité de la culture à être un outil de libération. Il croit à la décolonisation des esprits, au nationalisme culturel, au panafricanisme et appelle à la « réafricanisation des esprits ». Cela ne l'empêche pas toutefois de se tourner vers la pensée marxiste comme outil d'analyse des conditions historiques de la domination impérialiste, sans être inféodé à l'URSS.

Dans quelle mesure

l'indépendance de la Guinée portugaise que Cabral a contribué à arracher, mais dont il ne verra pas l'avènement, a-t-elle débouché à la réalisation des idées de développement égalitaire et de dignité retrouvée que le leader révolutionnaire appelait de tous ses vœux ?

C'est assez compliqué parce que, après l'assassinat de Cabral, des divisions, des conflits internes ont fait jour. D'autres dirigeants ont été également éliminés.

La Guinée-Bissau et le Cap-Vert ont pris des indépendances séparées par la suite.

On a aujourd'hui deux États qui sont indépendants chacun de son côté. D'une certaine manière, l'indépendance telle qu'elle est advenue après l'assassinat de Cabral a été très différente de ce que Cabral espérait sans doute mettre en place s'il avait pu, s'il avait pu être présent dans ce contexte-là.

Source : rfi